



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Nouvel élan pour le projet de réaménagement de Tivoli sud

Le projet de réaménagement de l'ancien site industriel Suchard de Tivoli sud, à Serrières, connaît un nouvel élan : la Ville de Neuchâtel s'apprête à mettre à l'enquête publique, encore ce printemps, le règlement précisé du Plan de quartier Tivoli sud, conformément à la décision du Conseil d'Etat de décembre 2016. Le projet Tivoli sud prévoit de redonner un nouveau souffle à cet ancien site industriel et de le transformer en un espace attrayant et convivial mêlant qualité environnementale, cohésion sociale et développement économique. Pour présenter à la population les précisions apportées au règlement du Plan de quartier, une séance d'information publique aura lieu jeudi 20 avril à 19h30 à la salle de gymnastique du collège de Serrières.

Fruit d'une volonté partagée par tous ses partenaires – la Ville, les propriétaires et le promoteur –, le projet Tivoli sud, qui vise à redonner vie à l'ancien site industriel de Suchard, va connaître un nouvel élan : le règlement précisé du Plan de quartier, dont la mise à l'enquête initiale remonte à 2006, sera mis à l'enquête encore ce printemps. En décembre 2016, le Conseil d'Etat neuchâtelois a en effet rejeté pour l'essentiel le recours interjeté par l'opposant au projet, tout en demandant à la Ville de préciser le règlement, en particulier en mentionnant la limitation des affectations autres que l'habitat (commerces notamment) à 30% au maximum des surfaces, les deux accès communicants du parking et le nombre de places de stationnement.

Avec le projet Tivoli sud, la Ville veut donner un avenir à un site industriel ayant marqué l'histoire de toute une région, encore très présent dans la mémoire des Neuchâteloises et des Neuchâtelois. Il s'agit donc de redonner au site de Suchard une envergure digne de son histoire, en faisant de Serrières l'un des trois pôles de développement stratégique de la Ville, avec le Crêt-Taconnet et Monruz, conformément au Plan directeur communal. La Ville souhaite aussi répondre à l'important besoin de logements sur le Littoral neuchâtelois tout en densifiant un secteur présentant de grandes qualités pour l'habitat et bien desservi par les transports publics.

Pour rappel, le Plan de quartier prévoit le remplacement des anciens bâtiments de l'usine Suchard par de nouveaux bâtiments de logement, dont le rez-de-chaussée sera occupé par des commerces et services de proximité. Les constructions s'accompagnent d'espaces extérieurs diversifiés : un jardin le long du Chemin Vieux, une esplanade plantée entre les futures constructions, la remise à jour et la renaturation de la Serrière le long de la rue Erhard-Borel, etc.

Qualité de vie améliorée

Le projet Tivoli sud doit évidemment apporter une plus-value au quartier. En prévoyant la création d'un ascenseur public entre la rue Erhard-Borel et la rue de Tivoli, le Plan de quartier Tivoli sud permet de dépasser la contrainte topographique du Vallon et de favoriser la mobilité douce, et ce pour tous les usagers du quartier. En intégrant la découverte de la Serrière, en dégagant des percées visuelles importantes vers le lac depuis la rue de Tivoli, inexistantes aujourd'hui, le Plan de quartier requalifie les ambiances urbaines. En réduisant l'impact visuel de la voiture, par la suppression de 70 places en surface sur Tivoli sud (105 places de parcs extérieures aujourd'hui, 36 places maximum à futur), le Plan de quartier améliore l'esthétique du quartier.

Enfin, par la création de commerces et services au rez-de-chaussée des futures constructions, le Plan de quartier améliore la possibilité pour tous les Serriérois de trouver sur place tout ce dont ils ont besoin au quotidien.

A noter, côté stationnement, la limitation de l'offre sur Tivoli sud à 436 places, conformément à la disposition inchangée du règlement du plan de quartier.

Pour aller encore plus loin, le promoteur prend des engagements dans le cadre de la concrétisation du projet. Avec pour objectif que 30% des 160 logements soient des logements d'utilité publique, le promoteur s'engage pour une mixité sociale plus forte. En créant une salle de quartier, il favorise un véritable ancrage social du projet. En mettant à disposition un emplacement de vélo partage, en prévoyant l'évaluation d'un système d'autopartage, il promeut une mobilité plus durable.

Séance publique d'information

Pour poursuivre dans l'esprit de dialogue constructif et positif qu'a insufflé la Ville dans tous ses quartiers, les quelques précisions du règlement seront présentées à la population lors d'une information publique qui aura lieu le **jeudi 20 avril à 19h30 à la salle de gymnastique du collège de Serrières**, rue du Clos-de-Serrières 8.

Neuchâtel, le 29 mars 2017

Renseignements complémentaires:

Olivier Arni, directeur de l'Urbanisme, de l'Economie et de l'environnement, Tél. 032 717 76 02
Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, Tél. 032 717 76 61